*République Française*
*Département : ARDECHE*
*Arrondissement : Largentière*
***MALARCE SUR LA THINES - Commune***

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_023_2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 10 | 10 |
| Date de la convocation : 01/04/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 10 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Olivier GINIER, Valentin BESNIER
Représentés :
Absents et Excusés : Simon POUVREAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margot PODGORNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués représentant la commune au comité syndicat du Territoire d'Energie Ardèche (TE07)**

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Energie Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

Considérant l'article 6-1-3 desdits statuts,

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de reception de l'AR: 08/04/2026

007-210701470-DE_023_2026-DE
A G E D I

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

- Mme FEUILLADE BRIERE en qualité de déléguée titulaire
- M. VERILHAC Emmanuel en qualité de délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de MALARCE-SUR-LA-THINES au sein du collège d'arrondissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Margot PODGORNY
Secrétaire de séance






Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de reception de l'AR: 08/04/2026

007-210701470-DE_023_2026-DE
AGEDI